

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Title - Sujet Produits laitiers et oeufs	
Solicitation No. - N° de l'invitation M5000-150078/A	Date 2014-06-24
Client Reference No. - N° de référence du client M5000-150078	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$CAL-129-6245
File No. - N° de dossier CAL-4-37011 (129)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-07-10	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Izzotti, Diana	Buyer Id - Id de l'acheteur cal129
Telephone No. - N° de téléphone (403)292-4421 ()	FAX No. - N° de FAX (403)292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: ROYAL CANADIAN MOUNTED POLICE PURCHASING 11140-109TH ST EDMONTON Alberta T5G2T4 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

TITRE: Produits laitiers et oeufs

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 6 - EXIGENCES DE SÉCURITÉ

1. Exigence de sécurité

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Lois applicables

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigence
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Assurances
7. Clauses du Guide des CCUA

Solicitation No. - N° de l'invitation

M5000-150078/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal129

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

M5000-150078

CAL-4-37011

8. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Liste des Annexes :

Annexe A - Exigence

Annexe B - Base de paiement

Annexe C - Offre à commandes de rapports

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

Partie 1	Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
Partie 2	Instructions à l' des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
Partie 3	Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
Partie 4	Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation aux quels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
Partie 5	Attestations: comprend les attestations à fournir;
Partie 6	Exigences relatives à la sécurité,
Partie 7	7A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent: 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables; 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Exigence, la Base de paiement, et d'autres annexes

2. Sommaire

La Gendarmerie royale du Canada ont une exigence pour une offre à commandes de fourniture et la livraison de divers produits laitiers et produits d'oeufs au mess division de la GRC, à Regina, en Saskatchewan. Les articles sont détaillés dans l'annexe B - Base de paiement.

La période de l'offre à commandes sera 1 août 2014 au 31 juillet 2015.

Il est prévu une (1) offre à commandes sera émis à la suite de cette besoin.

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

3. Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité associé à cette demande

4. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre Financière

Une (1) copie papier et une (1) copie électronique, fichier Excel, par e-mail à l'adresse suivante:

WST.CAL-FOOD@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Section II: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);

b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Annexe B - Base de paiement (Fichier Excel)

Les offrants seront compléter la liste des produits utilisant le fichier Excel et assurez-vous qu'il a été correctement rempli et contient toutes les informations nécessaires.

Cette liste, une fois imprimé, sera soumis en version papier avec les autres documents requis, avant que le fichier Excel est transmis à l'adresse e-mail mentionnée ci-dessus.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes:

a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : VISA _____ Master Card _____

Solicitation No. - N° de l'invitation

M5000-150078/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-4-37011

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1129

Client Ref. No. - N° de réf. du client

M5000-150078

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ou;

b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

1.1 Évaluation financière

Les quantités estimées identifiées conformément à l'annexe «B» sont à des fins d'évaluation uniquement.

L'agrégat montant total évalué pour chaque offre est calculée par:

1. multipliant le prix unitaire de chaque produit par leur quantité estimée;
2. Additionnant toutes ces valeurs pour déterminer le total évalué prix offert de l'offre.

Prix doit être fournie pour tous les articles énumérés à l'annexe «B» - Base de paiement (par catégorie). Le défaut de fournir les prix pour au moins 90% des articles rendra l'offre non-plainte sans autre considération accordée.

Le prix de l'offre sera évaluée en dollars canadiens, taxes applicables exclues, FAB destination, droits de douane et d'accise canadiens taxes incluses.

2. Méthode de sélection

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la plus basse globalement.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrans doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrans remettent au Canada peuvent faire l'objet de vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'offre en défaut à remplir l'offre de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offre est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offre. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'émission d'offre à commandes

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En soumettant une offre, l'offrant atteste que l'initiateur et ses affiliés sont en conformité avec les dispositions énoncées à l'article 01 - Dispositions d'intégrité. Offre des instructions uniformisées 2006 Les informations associées requises dans les dispositions d'intégrité aidera le Canada à confirmer que les certifications sont vraies.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de certification

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et tout membre de la coentreprise si l'offre est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant ou tout membre de la coentreprise si l'offre est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'issue duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

2.1 Contenu canadien

2.1.1 Clause du *Guide des CCUA*

A3050T

(2010-01-11)

Définition du contenu canadien

2.1.2 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Solicitation No. - N° de l'invitation

M5000-150078/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1129

Client Ref. No. - N° de réf. du client

M5000-150078

File No. - N° du dossier

CAL-4-37011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offre à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation que le bon (s) offerts sont des produits canadiens, tel que défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le (s) ne seront pas considérés comme des biens non canadiens.

L'offrant atteste que:

() Un minimum de 80 pour cent du prix total de l'offre se compose de produits canadiens tels que définis au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Pour plus d'informations sur la façon de déterminer le contenu canadien pour un ensemble de biens, un mélange de services ou une combinaison de produits et services, consulter l'annexe 3.6. (9), Exemple 2, du Guide des approvisionnements.

PARTIE 6 - EXIGENCES DE SÉCURITÉ

1. Exigence de sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité jointe à la présente demande.

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « C ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres

Voici la répartition des trimestres :

Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;

Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;

Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;

Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront est la date d'émission jusqu'à ce que 31 juillet 2015.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Diana Izzotti
 Titre: Officier d'approvisionnement
 Ministère: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
 Direction : Approvisionnements
 Adresse : 635, 8e ave s-o, pièce 1650
 Téléphone : 403-292- 4421
 Télécopieur : 403-292- 5786
 Courriel : diana.izzotti@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant (À être compléter par l'offrant)

Renseignements généraux:

Nom: _____

Téléphone: _____

Télécopieur: _____

Courriel: _____

Suivi de livraison:

Nom: _____

Téléphone: _____

Télécopieur: _____

Courriel: _____

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
Gendarmerie royale du Canada (GRC)

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes et/ou une version électronique.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40.000.00 \$ (taxes applicables incluses).

8.1 individuel minimum subséquente

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes s'élèveront un minimum de 200.00 \$ (taxes applicables incluses).

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-03-01) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2014-03-01) Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- e) les conditions générales 2029 (2014-03-01) Conditions générales - biens ou services (faible valeur)
- f) l'Annexe « A », Besoin
- g) l'Annexe « B », Base de paiement;
- h) l'Annexe « C », Rapport d'utilisation de l'offre à commandes;
- i) l'offre de l'offrant en date du _____

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces Lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à Commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2013-04-25) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à Commandes.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe "B", selon un montant total de à être déterminé dans la commande \$. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Clauses du *Guide des CCUA*

H1000C

Paiement unique

(2008-05-12)

4.3 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : à déterminer.

5. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a) Adresse figurant à la page un du contrat;
- b) Numéro de la commande;
- c) Numéro de contrôle de la facture du fournisseur et
- d) Date de livraison

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- (a) Un connaissance, une facture d'achat informatisée et trois copies (l'original et deux copies) doivent être fournis au consignataire à chaque livraison, pour attestation et paiement. Les factures manuscrites ne seront pas acceptées.

6. Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12), Assurances

7. Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C	Marchandises excédentaires	2006-06-16
C3601C	Rajustement des prix - lait	2010-01-11
C3602C	Rajustement des prix - beurre	2008-05-12
D0018C	Livraison et déchargement	2007-11-30
D3004C	Genre de transport	2007-11-30
D5328C	Inspection et acceptation	2007-11-30

ANNEXE A EXIGENCE

Portée de l' Exigence

1. La Gendarmerie royale du Canada policier de la GRC) a besoin d'une offre à commandes individuelle régionale pour la fourniture, la livraison et le déchargement des produits laitiers et d'oeufs produits à l'École de la GRC, Division Dépôt à Regina, en Saskatchewan comme indiqué à l'annexe B - Base de paiement (ci-joint feuille Excel - 2 pages).
2. La demande prend la forme d'une offre à commandes (OC) pour toutes les provisions de nourriture sur un ` fur et à mesure ` base et comme indiqué dans les commandes subséquentes selon ce SO accord.
3. Tous les articles énumérés à l'annexe B - . Base de paiement doivent être disponibles à l'achat régulier . En tout temps, le fournisseur doit veiller à ce que 90 % de tous les produits alimentaires énumérés à l'annexe B - Base de paiement sont disponibles à l'achat régulier.
4. Le fournisseur peut accepter ou de refuser tous les articles appel -up qui ne figurent pas à l'annexe B - Base de paiement.
5. Articles non listés seront tarifés conformément à l'annexe B - Base de paiement .
6. Tous les produits doivent satisfaire aux exigences obligatoires.
7. L' offre à commandes sera à partir du 1 août 2014 au 31 juillet 2015
8. On s'attend à une (1) offre à commandes sera émis à la suite de cette demande.

Assurance de la qualité:

1. Tous les produits doivent être conformes aux exigences de l'Office des normes générales du Canada, 32-250 Produits alimentaires, ainsi qu'à celles de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
2. Notification au titulaire de l'offre à commandes sera disponible vingt-quatre (24) heures avant la livraison si des changements à l'ordre ou de l'annulation d'origine sont nécessaires.
3. Le soumissionnaire doit informer le représentant des Services d'alimentation dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réception de la commande en cas de retard ou de produits manquants.
4. Le soumissionnaire doit clairement indiquer la date de péremption sur chaque produit. Tout produit périmé ou dont la durée de conservation est de moins de cinq (5) jours ouvrables à partir de la date de réception sera retourné.
5. Toute condition pouvant avoir une incidence sur la durée de conservation du produit doit être indiquée au moment de la commande.

-
6. Tous les produits doivent être correctement emballés, sans cristaux de glace, sans brûlures de congélation, sans accumulation de glace sur l'emballage et sans taches d'eau sur les boîtes.
 7. Tous les produits livrés doivent être exempts de détérioration, de dégradation, de saleté ou de dommages causés par des rongeurs ou des insectes.
 8. Les produits dégelés et recongelés ne seront pas acceptés.
 9. Les commandes en souffrance et le remplacement des produits alimentaires rejetés seront livrés sans coût supplémentaire pour la GRC dans une (1) journée de travail, sauf si d'autres dispositions ont été prises avec le représentant des services alimentaires. Les frais supplémentaires, y compris les coûts de livraison engagés pour remplacer tous pénurie ou des articles rejetés repose entièrement à la charge du porteur de l'offre à commandes.
 10. Le soumissionnaire doit fournir une lettre de transport à la livraison des produits.
 11. Au cas où un produit de remplacement serait offert, celui-ci doit être de qualité égale ou supérieure au produit demandé et approuvé par le représentant des Services d'alimentation.
 12. Les véhicules de livraison doivent servir exclusivement au transport d'aliments, réfrigérés, et de maintenir une température de 4 ° C (avec un écart autorisé de plus ou moins 2 ° C).
 13. L'inspection finale et l'acceptation des produits alimentaires vont reposer uniquement avec le responsable technique ou de ses représentants au moment de la livraison.
 14. Le soumissionnaire doit fournir un rapport mensuel au représentant du Service d'alimentation, énumérant toutes les factures et les crédits, et sur demande, inclure une liste détaillée des produits livrés et retournés.

Livraison de produits alimentaires

1. Livraisons doivent être effectuées du lundi au vendredi entre 7h00 et 16h00 heures.

Solicitation No. - N° de l'invitation

M5000-150078/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal129

Client Ref. No. - N° de réf. du client

M5000-150078

File No. - N° du dossier

CAL-4-37011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Les soumissionnaires doivent soumissionner pour au moins 95% des points sur la feuille Excel ci-joint: produits 'Produits laitiers et oeufs M5000-150078' de l'annexe B: Base de paiement.

Aux fins de l'évaluation financière, toute variation dans les formats proposés entre les offres sera calculée sur la base du «prix par unité de mesure».

Le prix est de rester valide pendant toute la durée de l'offre à commandes.

(Voir ci-joint la feuille de calcul Excel pour les articles et les modalités de paiement requis)

Solicitation No. - N° de l'invitation

M5000-150078/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal129

Client Ref. No. - N° de réf. du client

M5000-150078

File No. - N° du dossier

CAL-4-37011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

**ANNEXE C
RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES**

Faire parvenir à: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Télécopieur: (403) -292-5786

Courriel: **wst-pa-cal@tpsgc-pwgsc.gc.ca**

Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

() 1^{er} trimestre: du 1^{er} avril au 30 juin. () 2^{ème} trimestre: du 1^{er} juillet au 30 septembre.

() 3^{ème} trimestre: du 1^{er} octobre au 31 décembre. () 4^{ème} trimestre: du 1^{er} janvier au 31 mars.

FOURNISSEUR: _____

N° DE L'OFFRE À COMMANDES

M5000-150078

MINISTÈRE OU ORGANISME:

Gendarmerie royale du Canada

PÉRIODE DE: _____

N° d'article	Description de la commande	Valeur de la commande (TPS non inclus)

A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:	
(B) Cumul subséquente totalise à ce jour:	
(A+B) Commandes totales accumulées:	

AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période []

PRÉSENTÉ PAR: _____

TÉLÉPHONE: _____

SIGNATURE: _____

DATE: _____